



MUNICIPALITÉ DE
Sainte-Thècle

AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 412-2024 : « MODIFIANT L'ANNEXE B
DU RÈGLEMENT NO 372-2020 : RÈGLEMENT HARMONISÉ
SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES
PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS (RHSPPPP) »**

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, VALÉRIE FISET,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE QUE :

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE A ADOPTÉ, LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 412-2024 : « MODIFIANT L'ANNEXE B DU RÈGLEMENT
NO 372-2020 : RÈGLEMENT HARMONISÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA
PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS (RHSPPPP) » LORS DE
LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-THÈCLE LE
TROISIÈME JOUR DE JUIN DE L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE (03-06-2024).

COPIE DE CE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉE À MON BUREAU OÙ TOUTE
PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE.

DONNÉ À SAINTE-THÈCLE, CE 5^E JOUR DE JUIN DE L'AN DEUX MILLE VINGT-
QUATRE.

Directrice générale/Greffière-trésorière